DEC 03/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIEME LÉGISLATURE

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 mars 2013

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 mars 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 03/2013 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2013

E 8168

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12 mars 2013 (OR. en)

7292/13

FIN 124

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	11 mars 2013
Destinataire:	Monsieur Brian HAYES, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 03/2013 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2013

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 03/2013.

p.j.: DEC 03/2013

COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 07/03/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC 03/2013**

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	CE	- 3 689 474

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0405 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	CE	3 689 474

INTRODUCTION

Le règlement (CE) n° 1927/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006, tel que modifié par le règlement (CE) n° 546/2009, porte création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Le point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en fixe le cadre budgétaire.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 05/02/2013

		CE
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	0
2.	Virements	0
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**0**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**3 689 474**
7.	**Renforcement proposé**	**3 689 474**
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du nouveau règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE
1.	Crédits disponibles en début d'année	0
2.	Crédits disponibles à la date du 05/02/2013	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Dans la proposition de décision [COM(2013) 120], la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du FEM pour la demande EGF/2011/016 IT/Agile, présentée par les autorités italiennes, étaient réunies.

Le montant de 3 689 474 EUR contribuera au coût d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 856 personnes licenciées chez Agile S.r.l., entreprise qui opère dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Italie, procurant une aide visant à la réinsertion professionnelle des travailleurs touchés.

Ces licenciements sont dus à la crise économique et financière mondiale.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 05/02/2013

		CE
1A.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000 000
1B.	Crédits de l'exercice (AELE)	0
2.	Virements	0
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	500 000 000
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
5.	**Crédits inutilisés/disponibles (3-4)**	**500 000 000**
6.	**Besoins jusqu'à la fin de l'exercice**	**n/a**
7.	**Prélèvement proposé**	**3 689 474**
8.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,74%
9.	Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du nouveau règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

		CE
1.	Crédits disponibles en début d'année	0
2.	Crédits disponibles à la date du 05/02/2013	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En vertu du point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, la réserve prévue pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est destinée à fournir un appui complémentaire aux travailleurs affectés par les conséquences de changements structurels majeurs de la configuration du commerce mondial, afin de les aider à réintégrer le marché du travail.

ANNEX

TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND COMMISSION PROPOSALS AS OF 07/03/2013

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2013 which relate to the European Globalisation Adjustment Fund, and the amount of the EGF reserve which will remain should these proposals be approved.

Transfer Ref	Date sent to B.A.	Content	Amount EUR (Commitments from Reserve)
DEC 02	01/03/13	EGF/2011/023 IR/Antonio Merloni	5 037 482
DEC 03	07/03/13	EGF/2011/016 IT/Agile	3 689 474
DEC 04	07/03/13	EGF/2011/010 AT/Austria Tabak	3 941 999
		Total of Proposals	12 668 955
		Remainder	487 331 045

* These transfers have been finally adopted by the Budget Authority